

## Chapitre 10

# La R-D du secteur privé sans but lucratif

Les unités institutionnelles du secteur privé sans but lucratif jouent depuis longtemps un rôle important dans les activités de R-D de nombreux pays. Des institutions sans but lucratif (ISBL) peuvent être recensées et classées dans tous les secteurs ; il peut s'agir de producteurs marchands ou non, qui comprennent à la fois des exécutants de la R-D et des bailleurs de fonds. On trouvera dans ce chapitre une description des ISBL à prendre en considération dans la mesure du secteur privé sans but lucratif, ainsi que des lignes directrices sur la méthode à appliquer pour mesurer leurs activités de R-D, compte tenu de leurs spécificités et de l'apparition de nouvelles formes de financement de la R-D. Le secteur est résiduel, en ce sens qu'il regroupe les ISBL qui n'ont pas été classées dans le secteur des entreprises, le secteur de l'État ou celui de l'enseignement supérieur. Dans un but d'exhaustivité, il inclut aussi les ménages et les individus engagés ou non dans des activités de production marchande. Ce chapitre fournit aussi des indications utiles sur les classifications institutionnelles par activité économique principale, la mesure des dépenses et du personnel de R-D dans le secteur privé sans but lucratif, ainsi que la conception des enquêtes et la collecte des données dans ce secteur. Enfin – nouveauté dans la présente édition du Manuel –, il aborde brièvement le rôle des philanthropes et du financement participatif et ses implications pour le travail de mesure.

## 10.1. Introduction

10.1 Les unités institutionnelles appartenant au secteur privé sans but lucratif jouent depuis longtemps un rôle significatif dans les activités de R-D de nombreux pays. Leur importance a été reconnue dans les versions antérieures du Manuel. Comme indiqué au chapitre 3, des institutions sans but lucratif (ISBL) peuvent être recensées et classées dans tous les secteurs : il peut s'agir de producteurs marchands ou non, qui comprennent à la fois des exécutants et des bailleurs de fonds de la R-D. On s'intéressera ici aux ISBL à prendre en considération dans la mesure du dans le secteur privé sans but lucratif, et on trouvera des lignes directrices sur la méthode à appliquer pour mesurer leurs activités de R-D, compte tenu de leurs spécificités, de l'émergence de nouvelles tendances et de nouvelles formes de financement de la R-D.

## 10.2. Étendue du secteur privé sans but lucratif

### **Définition du secteur privé sans but lucratif aux fins de la mesure de la R-D**

10.2 Ce secteur comprend :

- toutes les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), telles que définies dans le SCN 2008, à l'exception de celles relevant du secteur de l'enseignement supérieur
- et, à des fins d'exhaustivité, les ménages et les particuliers qui mènent ou non des activités marchandes.

10.3 Comme exemples d'unités dans ce secteur, on peut citer : les professionnels indépendants, les sociétés savantes et les organisations caritatives qui ne dépendent pas du secteur de l'État ou du secteur des entreprises. Les ISBL fournissent, individuellement ou collectivement, des services aux ménages de manière gratuite ou à des prix économiquement non significatifs. En pratique, les institutions de ce secteur sont désignées par l'un des noms suivants : fondation, association, consortium, coentreprise, organisation philanthropique ou organisation non gouvernementale (ONG). Néanmoins, les institutions, les individus et les ménages doivent être assignés aux secteurs pertinents conformément aux indications du présent Manuel, quel que soit leur intitulé générique.

### **Aspect résiduel du secteur**

10.4 Le secteur privé sans but lucratif, tel que défini ci-dessus, est un secteur résiduel. En effet, aux termes des définitions présentées ailleurs dans

le Manuel (voir les chapitres 6 et 9), les unités privées sans but lucratif qui fournissent des services d'enseignement supérieur ou qui sont contrôlées par un établissement d'enseignement supérieur sont à classer dans le secteur de l'enseignement supérieur. De même, les unités privées sans but lucratif que l'État possède ou contrôle doivent être classées dans le secteur de l'État si elles n'ont pas d'activités marchandes. Les unités sans but lucratif contrôlées par des entreprises ou fournissant principalement des services à celles-ci sont à classer dans le secteur des entreprises. Enfin, les activités marchandes des entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent à un individu ou un ménage, par exemple les consultants indépendants qui réalisent des projets de R-D pour une autre unité à un prix économiquement significatif, devraient être incluses dans le secteur des entreprises. Le tableau 10.1 décrit le cadre à suivre pour les différentes catégories d'ISBL.

Tableau 10.1. **Traitement des différentes catégories d'institutions sans but lucratif (ISBL)**

Critère SCN – but économique principal	Critère SCN supplémentaire – contrôle/secteur desservi	Traitement SCN	Cas particuliers	Traitement MF
Production marchande	ISBL indépendantes mais engagées principalement dans la production marchande	Sociétés	(Certaines) universités privées	Secteur de l'enseignement supérieur
			(Certaines) universités privées	Secteur des entreprises, sauf les hôpitaux universitaires
	ISBL fournissant des services aux entreprises (nationales ou non résidentes)	Sociétés	Instituts de recherche financés par l'industrie	Secteur des entreprises
Production non marchande	Contrôlées par l'État	Administrations publiques	Fondations de R-D contrôlées par l'État	Secteur de l'État
		Administrations publiques	Universités contrôlées par l'État	Secteur de l'enseignement supérieur
	Non contrôlées par l'État	Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	Organisations philanthropiques indépendantes d'aide à la recherche, sociétés savantes, etc. (recevant parfois des aides très importantes de l'État mais ce dernier ne peut dicter les décisions majeures)	Secteur sans but lucratif
			ISBL résidentes contrôlées par des entités sans but lucratif non résidentes	
			Universités indépendantes ayant le statut d'organisation caritatives	Secteur de l'enseignement supérieur

10.5 On notera que, dans certains cas, il n'est guère aisé d'établir la structure de contrôle, car le pouvoir de décider l'affectation et le montant du financement est un moyen de contrôle majeur. C'est pourquoi il est parfois indiqué d'inclure la source principale de financement comme critère supplémentaire pour déterminer si une institution est contrôlée ou non par l'État (pour des indications plus détaillées sur la notion de contrôle, voir l'encadré 8.1 du chapitre 8).

10.6 Les institutions privées sans but lucratif qui n'ont pas une identité propre distincte de celle de leurs propriétaires, comme la plupart des entités non constituées en sociétés, des consortiums ou des organisations regroupant des entreprises, des institutions de recherche, des universités ou des associations, ne sont pas des unités institutionnelles au sens défini dans le présent manuel. Par conséquent, les activités de R-D de ces institutions doivent être attribuées à chacun de leurs membres sur la base de son apport propre. Autrement dit, la contribution de toute unité d'un secteur quelconque qui soutient les activités de R-D d'une institution sans but lucratif non constituée en société devrait être comptabilisée comme R-D intra-muros et non comme R-D extra-muros.

10.7 Les activités de R-D des instituts privés sans but lucratif constitués en sociétés dont les membres appartiennent à deux ou plusieurs secteurs sont à attribuer conformément aux indications du chapitre 3.

10.8 Le traitement des individus mérite une attention particulière. Premièrement, les individus qui sont des salariés ou travaillent pour des institutions, y compris les travailleurs indépendants, ne sont pas inclus dans ce secteur. Deuxièmement, les activités de recherche ou d'invention des individus qui poursuivent de telles activités par intérêt personnel pendant leurs heures libres ne sont pas actuellement prises en compte dans l'approche institutionnelle des statistiques de R-D adoptée dans le présent manuel. Enfin, le traitement à appliquer aux individus qui font partie d'un groupe de personnes occupées dans une unité institutionnelle, mais non comme salariés, et qui reçoivent directement le financement de tiers pour des activités de R-D est décrit au chapitre 5.

### **Démarcation vis-à-vis des autres secteurs**

10.9 Lorsqu'il existe des liens étroits entre des unités sans but lucratif et l'État, il n'est pas toujours facile de déterminer dans quel secteur une unité sans but lucratif particulière doit être classée. De nombreuses fondations ou organisations caritatives financées initialement ou principalement par des donateurs individuels reçoivent aussi une part importante de leur financement de l'État. Ces unités sont généralement classées dans le secteur privé sans but lucratif. La démarcation vis-à-vis du secteur de l'État doit se fonder sur le degré de contrôle qu'une unité sans but lucratif exerce sur ses modalités de fonctionnement (voir les chapitres 3 et 8).

10.10 On notera que certaines coentreprises ou consortiums créés entre des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et qui sont constitués en sociétés peuvent être classés dans le secteur privé sans but

lucratif. Certains partenariats public-privé peuvent aussi, en fonction de leur statut juridique, être inclus dans le secteur privé sans but lucratif.

10.11 Il existe de nombreuses institutions privées sans but lucratif dont les membres et/ou les activités enjambent les frontières internationales. Les critères de résidence qui s'appliquent aux entreprises s'appliquent également à ces institutions. Pour être considérée comme une unité résidente, une institution doit avoir son centre d'intérêt économique prépondérant dans l'économie concernée. On trouvera des indications supplémentaires à ce sujet au chapitre 11 (voir, par exemple, la section 11.6 sur le cas particulier des organisations internationales).

### 10.3. Classifications institutionnelles recommandées pour le secteur privé sans but lucratif

#### **Classification par activité économique principale**

10.12 Il est recommandé de classer les unités statistiques qui exécutent des activités de R-D dans ce secteur par activité économique principale, sur la base de la classification CITI ou d'une classification nationale équivalente (Nations Unies, 2008).

10.13 Dans certains pays, il peut être utile de classer certaines institutions dans le secteur privé sans but lucratif sur la base du but déclaré de leur activité. La *Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages* (COPNI), conçue à l'origine comme un prolongement de la classification CITI pour les ISBL, est un outil de référence en ce domaine (Nations Unies, 2000). Cependant, le présent manuel ne recommande pas explicitement d'utiliser les critères de classification de la COPNI pour le secteur sans but lucratif. On trouvera des informations plus détaillées sur ces classifications dans le complément du présent manuel consultable en ligne à l'adresse <http://oe.cd/frascati>.

#### **Qualifications possibles**

10.14 Conformément au chapitre 3 et afin de satisfaire aux normes du SCN, il est suggéré de qualifier les unités statistiques conduisant la R-D dans ce secteur comme des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ou comme des ménages, ces derniers ne devant pas être pris en compte dans l'enquête selon les recommandations du présent manuel.

10.15 La qualification des ISBL appartenant à d'autres secteurs, en se servant des registres statistiques, permettra d'obtenir les performances totales des entités sans but lucratif. Pour cela, il faudra additionner :

- la R-D des entités sans but lucratif (par exemple la R-D des ISBL du secteur privé sans but lucratif, tel que défini dans ce manuel)
- la R-D des ISBL au service des entreprises et d'autres ISBL engagées dans des activités de production marchande comptabilisées dans le secteur des entreprises (voir le chapitre 7)

- la R-D des ISBL contrôlées par l'État (voir le chapitre 8)
- la R-D des ISBL du secteur de l'enseignement supérieur (voir le chapitre 9).

## 10.4. Identification de la R-D dans le secteur privé sans but lucratif

10.16 Les activités de R-D menées dans le secteur privé sans but lucratif portent sur des domaines très divers. Selon le type d'unité sans but lucratif, que ce soit en termes de composition ou de finalité, il est plus ou moins difficile de distinguer la R-D d'autres activités menées par l'unité. Par exemple, un nombre non négligeable d'unités de ce secteur, comme les fondations de recherche, regroupent des entités qui sont elles-mêmes des organisations vouées à la recherche. L'identification des activités de R-D de ces unités est donc plus facile que celles des institutions privées sans but lucratif dont les finalités sont plus étendues et ne se limitent pas à la science ou la recherche.

10.17 De nombreuses fondations ou organisations caritatives sont actives, entre autres, dans le domaine de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de l'aide sociale et de l'aide au développement. Ces organisations conduisent parfois certains types de recherche ou réalisent des études préliminaires en relation avec leurs activités. La difficulté est alors de déterminer si les travaux qu'elles mènent répondent aux critères définis au chapitre 2 et peuvent donc être considérés comme relevant de la R-D. Dans d'autres cas, leurs activités elles-mêmes impliquent un élément de R-D qui doit être clairement identifié.

10.18 Les efforts de R-D peuvent étayer la prise de décisions au sein des ISBL. S'il est possible de les externaliser, il arrive aussi que des unités du secteur privé sans but lucratif disposent en interne d'équipes spécialement chargées de participer activement au travail d'analyse, par exemple en réalisant des évaluations et bilans ponctuels, voire formalisés. Il est possible que ces activités répondent aux critères définissant une activité de R-D, mais ce n'est pas toujours le cas, de même qu'il n'y a pas lieu de qualifier de R-D la totalité des efforts d'établissement des faits associés à des analyses et évaluations programmatique. Il convient donc d'examiner, à un certain niveau de détail, les compétences techniques des personnes impliquées dans l'activité, le mode de codification des connaissances adopté au sein de l'organisation et la manière dont il est veillé au respect des normes de qualité dans les thèmes de recherche et la méthodologie appliquée. Le risque que des activités de conseil socio-économique (internes ou externes) soient présentées à tort comme de la R-D n'est pas négligeable.

10.19 Dans le domaine de la santé, il est nécessaire de bien distinguer les activités relevant des soins de santé (voir chapitre 9 sur le secteur de l'enseignement supérieur, section 9.3) et les phases d'essais cliniques qui sont considérées comme de la R-D (voir chapitre 2, section 2.7 sur les définitions).

10.20 Le chapitre 2 fournit des informations complémentaires utiles sur la démarcation de la R-D d'avec les activités d'éducation et d'autres activités

scientifiques et technologiques. Il donne aussi des exemples d'activités de R-D dans le domaine des sciences sociales et humaines, et dans celui des services.

## 10.5. Mesure des dépenses et du personnel de R-D dans le secteur privé sans but lucratif

### **Dépenses intérieures de R-D des institutions sans but lucratif (DIRDISBL)**

10.21 Les dépenses intérieures de R-D des institutions sans but lucratif (DIRDISBL) constituent le principal agrégat statistique utilisé pour décrire l'exécution de la R-D au sein du secteur privé sans but lucratif. Elles correspondent à la composante des dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD) (voir chapitre 4) engagées par les unités du secteur privé sans but lucratif et sont l'expression chiffrée des dépenses de R-D intra-muros de ce secteur au cours d'une période de référence donnée. En règle générale, les dépenses de R-D intra-muros dans le secteur privé sans but lucratif doivent être mesurées conformément aux recommandations présentées au chapitre 4, section 4.2.

10.22 Certaines ISBL jouent à la fois un rôle de financement et d'exécution des activités de R-D. En pareil cas, les dépenses intra-muros que consacre l'institution à la conduite d'activités de R-D doivent être distinguées des dépenses afférentes aux activités de R-D conduites par des unités extérieures, c'est-à-dire du financement de la R-D extra-muros par le secteur privé sans but lucratif. Cependant, le financement des ISBL reçu d'autres ISBL pour la conduite d'activités de R-D intra-muros devrait être déclaré par les ISBL bénéficiaires comme un financement extérieur provenant d'autres ISBL.

10.23 Certaines institutions de ce secteur servent aussi parfois d'intermédiaires dans les flux de financement entre les bailleurs de fonds et les unités qui exécutent effectivement la R-D. Comme indiqué au chapitre 4, le financement extérieur reçu par une unité et transmis ensuite à d'autres ne devrait pas être comptabilisé comme financement de la R-D par l'unité.

### **Répartition fonctionnelle des DIRDISBL**

#### **Répartition des DIRDISBL par source de financement**

10.24 Il convient de donner la priorité à la répartition des dépenses de R-D par source de financement, conformément aux instructions fournies au chapitre 4 du présent manuel.

10.25 Certains philanthropes et organisations caritatives d'aide à la recherche à partir des dons du public soutiennent aussi financièrement des activités de R-D. Celles-ci portent généralement sur des domaines ou des sujets spécifiques et sont conduites principalement dans des universités, des instituts de recherche et des hôpitaux. Le financement participatif, apparu depuis peu et qui fait appel aux individus et aux ménages pour soutenir la R-D et d'autres activités, constitue aujourd'hui une nouvelle source de financement privée.

10.26 Les données relatives au financement de la R-D par des institutions, des individus et des ménages dans le secteur privé sans but lucratif doivent être recueillies auprès des exécutants de la R-D dans tous les secteurs, y compris le secteur privé sans but lucratif, et comptabilisées malgré le caractère résiduel du secteur et sa taille souvent réduite.

10.27 Les individus et les ménages peuvent être pris en compte comme sources de financement de la R-D (alors qu'ils sont exclus du champ de l'enquête comme exécutants de la R-D). Pour aligner les sources de financement sur la ventilation du SCN, on distinguera entre, d'un côté, les instituts qui font partie des ISBLSM et, de l'autre, les individus et les ménages.

10.28 Comme on l'a vu au chapitre 4, seul le financement fourni explicitement en vue de la conduite d'activités de R-D par une unité statistique devrait être comptabilisé comme un financement externe. Les fonds alloués dans un but général aux instituts qui exécutent la R-D, ainsi que les aides, subventions, dons ou autres formes de soutien philanthropique qu'une unité statistique est libre d'utiliser à sa guise, doivent être comptabilisés comme financement interne uniquement s'ils sont utilisés pour des activités de R-D.

### ***Autres répartitions recommandées des DIRDISBL***

10.29 Il est recommandé de répartir les dépenses de R-D intra-muros du secteur privé sans but lucratif par catégorie de coûts de R-D, comme indiqué en détail au chapitre 4 (tableau 4.1). Cela implique notamment de ventiler les dépenses intra-muros entre les coûts salariaux du personnel de R-D, les autres dépenses courantes et les dépenses en capital (par type d'actif).

10.30 Il est recommandé de répartir les DIRDISBL par type de R-D (voir chapitre 2) et par domaine de recherche et développement. Au minimum, il faudrait prendre en compte le niveau supérieur de la classification des domaines de recherche et développement.

10.31 On pourra aussi envisager de répartir les données de DIRDISBL par objectif socioéconomique, en se basant sur les catégories de la *Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et programmes scientifiques* (NABS) (Eurostat, 2008) ou d'autres versions nationales ayant une correspondance directe avec cette nomenclature.

10.32 Les catégories de la classification COPNI (voir section 10.3), bien que non explicitement recommandées dans le présent manuel, pourront également être utilisées pour répartir les données de DIRDISBL.

### ***Dépenses de R-D extra-muros du secteur privé sans but lucratif***

10.33 Comme indiqué au chapitre 4, section 4.3, le financement de la R-D extra-muros doit être mesuré au moyen d'enquêtes auprès des exécutants de R-D du secteur privé sans but lucratif, en distinguant entre les bénéficiaires affiliés et non affiliés. Lors de la collecte de ces données, le risque existe que les unités déclarantes du secteur privé sans but lucratif déclarent ici le financement

versé pour la R-D exécutée non seulement par d'autres institutions sans but lucratif mais aussi par des individus ou des ménages, ces deux dernières catégories entrant dans la définition du secteur privé sans but lucratif mais ne devant pas être prises en compte dans une enquête institutionnelle sur la R-D. Les enquêteurs doivent donc veiller à fournir des instructions pertinentes pour assurer que seul soit inclus le financement des activités extra-muros répondant aux critères de la définition de la R-D.

### **Personnel de R-D du secteur privé sans but lucratif**

10.34 L'effectif du personnel de R-D et, en particulier, des chercheurs doit être mesuré conformément aux recommandations formulées au chapitre 5. Les totaux doivent inclure le personnel de R-D interne et externe comme recommandé pour les autres secteurs. On notera que dans le secteur privé sans but lucratif, la R-D peut être exécutée par des professionnels externes indépendants, qui agissent comme des consultants intra-muros mais appartiennent en fait au secteur des entreprises.

10.35 On notera également que le personnel interne de R-D peut inclure des travailleurs indépendants (parmi les « personnes occupées à la R-D ») dans le secteur privé sans but lucratif, qui comprend normalement les ménages (voir chapitre 5).

10.36 Lors du travail de mesure, il convient de ne pas oublier que le secteur privé sans but lucratif comprend souvent des individus qui contribuent à la R-D intra-muros de manière essentiellement bénévole. Comme indiqué plus en détail au chapitre 5, les bénévoles sont des travailleurs non rémunérés qui apportent à une unité statistique une contribution définie en matière de R-D. Les bénévoles ne peuvent être inclus dans le total du personnel externe de R-D que sous certaines conditions très strictes :

- s'ils contribuent aux activités de R-D intra-muros d'une institution privée sans but lucratif
- si leurs compétences de recherche sont comparables à celles des salariés
- si leurs activités de R-D sont planifiées de manière systématique, à la fois sur la base des besoins des bénévoles eux-mêmes et de ceux de l'institution.

10.37 Leur contribution doit être appréciable et constituer une condition essentielle du lancement d'une activité ou d'un projet de R-D intra-muros par l'institution. La déclaration séparée du nombre de bénévoles contribuant à la R-D dans le secteur privé sans but lucratif pourra présenter un intérêt particulier (pour plus de précisions, voir le chapitre 5).

10.38 Les doctorants et les détenteurs d'une bourse de R-D contribuent occasionnellement aux activités de R-D dans ce secteur.

10.39 Le coût de ces catégories particulières de personnel est fréquemment inclus comme « autres dépenses courantes » ou n'est pas déclaré.

## 10.6. Conception de l'enquête et collecte des données dans le secteur privé sans but lucratif

### **Conception de l'enquête**

#### **Identification des unités statistiques : pratique et difficultés**

10.40 Comme on l'a signalé au chapitre 6, l'information de référence est parfois moins détaillée pour ce secteur. La liste des unités statistiques et des unités déclarantes doit être établie et mise à jour à l'aide de sources habituelles comme les registres d'entreprises, les annuaires d'institutions de R-D, les listes d'associations et les résultats des enquêtes précédentes. Les pays peuvent inclure des questions sur l'exécution de la R-D dans les enquêtes à caractère plus général visant les ISBL en vue d'identifier les unités statistiques qui exécutent éventuellement des activités de R-D.

10.41 Seules les institutions remplissant les conditions d'exécution de la R-D décrites dans ce manuel sont à identifier comme unités statistiques possibles aux fins de la mesure de la R-D. Conformément à la démarche institutionnelle adoptée pour mesurer la R-D, les individus et les ménages doivent être exclus de la population cadre.

10.42 Plus encore que pour d'autres catégories d'institutions, le contrôle des ISBL peut changer avec le temps, par exemple lorsque l'État acquiert un contrôle plus important. Si cela se produit, on veillera soigneusement à ce que les institutions soient réassignées à d'autres secteurs conformément aux définitions du chapitre 3.

#### **Incidences du financement de la R-D par des individus**

10.43 Certaines formes de financement de la R-D par des individus présentent des caractéristiques tout à fait nouvelles ou bien réactivent des modes de financement qui jouaient un rôle de premier plan il y a plusieurs décennies. De riches philanthropes, par exemple, jouent parfois un rôle majeur dans le financement d'instituts de recherche ou la promotion d'initiatives de recherche dans divers domaines. Ils le font soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'institutions mixtes ou philanthropiques comme les fondations et les trusts. Le présent manuel recommande de mesurer ce type de financement principalement du point de vue des exécutants de la R-D. Ce financement doit être saisi en termes bruts, quelle que soit l'étendue des avantages fiscaux dont bénéficient potentiellement les donateurs.

10.44 Le financement participatif rendu possible par les nouvelles technologies en ligne est aussi une nouvelle source, potentiellement prometteuse, de financement de la R-D. La méthode de financement participatif consiste à financer une initiative ou un projet en sollicitant et en recueillant les contributions monétaires d'un grand nombre d'individus, le plus souvent via l'internet. Les individus peuvent répondre à des appels au financement

participatif d'activités de R-D, par exemple dans le domaine de la santé et de la recherche médicale, auxquelles ils sont parfois directement intéressés en tant que patients.

10.45 Le financement participatif de la R-D constitue un nouveau modèle de financement qui ne permet pas nécessairement aux individus d'acquérir une participation mais d'autres types d'avantages, par exemple le droit de nommer une nouvelle découverte, la mention de leur nom dans des articles scientifiques, la possibilité de visiter des lieux de recherche ou des déductions fiscales.

10.46 Ces nouvelles pratiques de financement peuvent donner lieu à une sous-estimation des dépenses intérieures de R-D si leurs bénéficiaires n'ont pas été identifiés au moyen d'enquêtes ou de méthodes connexes. Les données recueillies à partir des bailleurs de fonds eux-mêmes et des plateformes de financement participatif devraient permettre d'améliorer les registres d'exécutants de la R-D.

### **Une approche complémentaire : se tourner vers les bailleurs de fonds**

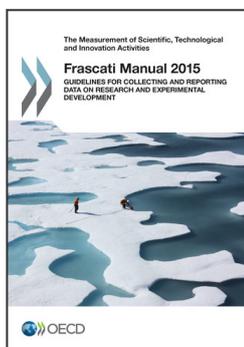
10.47 Comme on l'a vu plus haut, les institutions du secteur sans but lucratif exécutent et financent à la fois des activités de R-D. Il est donc recommandé d'interroger aussi les exécutants de la R-D de ce secteur sur leurs dépenses de R-D extra-muros. Dans certains pays, cependant, de nombreuses institutions du secteur privé sans but lucratif (fondations ou organisations philanthropiques, par exemple) ne mènent aucune activité de R-D intra-muros mais financent, souvent largement, des activités de R-D extra-muros (généralement sous la forme d'aides ou de dons, appelés ici fonds de transfert) dans des établissements d'enseignement supérieur ou d'autres institutions sans but lucratif (faisant partie ou non du secteur privé sans but lucratif). Le présent manuel recommande de recueillir des données auprès des exécutants de la R-D plutôt que des bailleurs de fonds. Toutefois, il reconnaît qu'une approche axée sur les sources de financement peut présenter un intérêt complémentaire. Il devra alors s'agir uniquement d'une option de second choix, et l'échantillon devra viser principalement les institutions de ce secteur, par opposition aux individus et aux ménages.

## **Références**

Eurostat (2008), *Nomenclature for the Analysis and comparison of Scientific programmes and Budget* (NASB).

Nations Unies (2008), « Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4 », Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, *Études statistiques, Série M*, n° 4, Rév. 4, Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isc-4.asp> et [http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm\\_4rev4f.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_4rev4f.pdf).

Nations Unies (2000), COPNI, Nations Unies, New York, <http://unstats.un.org/UNSD/cr/registry/regcst.asp?Cl=6&Top=2&Lg=2>.



Extrait de :

## Frascati Manual 2015

### Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental Development

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264239012-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « La R-D du secteur privé sans but lucratif », dans *Frascati Manual 2015 : Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264257252-12-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).